

# Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

03.04.06

### AMENDEMENTS A LA 2eme PROPOSITION MALLIE-BRIOT

# Art L. 4312-1: objet

#### Reprendre la formulation de l'Ordre des Pharmaciens (art L4231-1) de la loi du 19.12.05 :

L'ordre des infirmiers à pour objet :

- 1) d'assurer le respect des devoirs professionnels,
- 2) d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession,
- 3) de veiller à la compétence des infirmiers,
- 4) de contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels,

L'ordre national des infirmiers groupe les infirmiers exerçant leur art en France, à l'exception de ceux qui relèvent du service de santé des armées.

# Art L. 4312-8: Conseils régionaux

- Six collèges : Libéraux, Spécialisés, Cadres, Santé Mentale, Secteur Public, Secteur Privé
- Représentés dans le Conseil Régional à due proportion des effectifs (un au minimum, pondération aux dépends du principal collège)
- à titre de comparaison, le décret du **07.07.05** prévoit que la commission médicale d'établissement CME d'un CHU comprend **54** membres désignés au sein de **21** collèges

# Art L. 4312-10: Conseil National

- Six collèges (regroupant 18 sections) :

Collège des Libéraux

Collège des Spécialisés (Section des IADE, Section des IBODE, Section des Puéricultrices, Section des spécialisations cliniques)

Collège des Cadres (Section des Cadres de Santé, Section des Cadres Supérieurs de Santé, Section des Directeurs de Soins, Section des formateurs)

Collége Santé Mentale,

**Collège Secteur Public** (Section de la Fonction Publique Hospitalière, Section de la Fonction Publique Territoriale, Section de l'Education Nationale, Section des Administrations Centrales de l'Etat)

**Collège Secteur Privé** (Section du Privé non lucratif PSPH, Section du Privé lucratif, Section de Santé du travail, Section du secteur associatif)

- à titre de comparaison, **l'Ordre des Pharmaciens compte 7 sections pour 72.737 membres** (titulaires d'officine, industrie, distribution en gros, adjoints d'officine, outre-mer, biologistes, établissements de santé ou médico-sociaux)
- Les 18 sections sont représentés dans le Conseil National à due proportion des effectifs (un au minimum, pondération aux dépends de la principale section).

Voir dossier sur le site www.snpi-cfecgc.com